Règlement du Jeu « Lancer de Serpent »

Article 1 :
LDLC.com, S.A. au capital de 313 963.44 euros – siren n°403 554 181, siège social 40 chemin de Paisy 69 578 Limonest Cedex, organise à partir du 1er août 2004, un jeu gratuit sans obligation d'achat, appelé « Lancer de Serpent » accessible uniquement sur le site www.ldlc.com. Le dit jeu est soumis exclusivement au présent règlement.

Article 2 :
Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure et mineure résidant sur le territoire de la France Métropolitaine disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique – e-mail -. Sont exclus de la participation au jeu, le personnel et les associés de la société organisatrice, les conjoints, ascendants, descendants directs des membres du personnel et des associés de la société organisatrice. La société pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

Article 3 :
Le Jeu « Lancer de Serpent » se déroule du 1er août au 31 août 2004 et est doté du prix suivant : Mini lecteur MP3 HY Technology BXDIAMOND - 64 Mo.
Le gagnant recevra ce lecteur de MP 3 envoyé gratuitement à l'adresse de livraison choisie par le gagnant. La valeur du lot est de 34.95 euros TTC. Les gagnants ne pourront solliciter l'échange de leur lot contre un autre lot, ni contre un prix, ni contre des espèces, ni contre d'autres biens et services. La société LDLC.com se réserve le droit de remplacer les lots par d'autres prix de valeur équivalente ou supérieure en cas de rupture de stock.

Article 4 :
Le gagnant sera désigné chaque soir en fonction du score final de sa partie, réalisé au cours de la journée. Une partie se déroule en 3 lancers. Le total de ses 3 lancers constitue le score final qui sera pris en compte pour définir le gagnant de la journée. Le gagnant sera l'internaute ayant réalisé le score final le plus important en mètres.

Article 5 :
Le joueur peut s'entraîner aussi longtemps qu'il le souhaite sans que ses scores ne soient validés. Lorsqu'il est prêt à valider ses lancers, il doit préalablement s'enregistrer en créant un compte LDLC.com ou en utilisant son compte existant si le joueur est client et en remplissant un formulaire d'identification sur le site du jeu. Alors seulement, le score final de la partie en 3 lancers est validé. Il est rappelé que le participant doit obligatoirement saisir tous les champs de la fiche de création de compte LDLC.com et du formulaire d'identification. Toute inscription incomplète ou contenant des indications d'identité ou adresse fausse, erronée, inexacte entraînera la nullité de la participation. Une seule participation par personne et par jour est prise en compte. Le participant s'engage à ce que l'intitulé de son pseudo ne viole en aucune façon les droits des tiers, ne soit illicite, raciste, xénophobe, diffamatoire ou attentatoire aux bonnes moeurs et ne constitue de menaces à des tiers.

Article 6 :
Le participant au jeu assume la pleine et entière responsabilité du maintien de la confidentialité de ses pseudo et mot de passe. Chaque joueur est responsable de l'utilisation de son compte y compris dans le cas de l'utilisation par une tierce personne. En aucun cas, un joueur n'est autorisé à céder, vendre ou louer son compte et son droit d'accès à un tiers.

Article 7 :
Le gagnant sera averti sous 72 heures par courrier électronique à l'adresse e-mail indiquée sur la fiche de son compte LDLC.com (le participant est tenu de veiller à la bonne gestion de son compte d'adresse e-mail). Dans l'hypothèse où le gagnant refuserait de prendre possession de son lot, celui-ci doit en avertir par e-mail la société organisatrice. LDLC.com se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre le lot au gagnant. A tout moment, le joueur est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, le gagnant est responsable de la modification de son adresse ou de tout élément de son adresse et il lui appartient en cas de déménagement ou changement, de communiquer ses nouvelles coordonnées.

Article 8 :
LDLC.com ne saurait encourir aucune responsabilité du fait de l'organisation de ce jeu et notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté (virus, bogue, intervention d'un tiers non autorisé, fraude, problèmes techniques et/ ou de transport), elle était amenée à annuler ou suspendre le présent jeu.

Article 9 :
Toute tentative par un participant ou par toute autre personne, d'endommager volontairement un site web, constitue une atteinte à la réglementation civile ou pénale et LDLC.com se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

Article 10 :
Le présent règlement est déposé chez Maître Cataldo et Maître De Villepin, huissiers de Justice, 4 Quai Jean Moulin 69 001 Lyon. Il est consultable dans son intégralité sur le site http://wwww.ldlc.com.

Article 11 :
La participation à ce jeu et la consultation du règlement ne sauraient entraîner le remboursement des frais de connexion.

Article 12 :
Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Liberté ». Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Tout participant au jeu, dispose, en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à LDLC.com, Jeu « Lancer de Serpent », 40 chemin de Paisy 69 578 Limonest Cedex.